



Rapport d'orientations budgétaires Exercice 2019



PREAMBULE

La loi n°2015-991 portant nouvelle organisation de la République (loi NOTRe) a modifié les articles L2312-1 et L2313-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dans le but d'améliorer l'information budgétaire de l'assemblée délibérante, des administrés et la maîtrise financière des collectivités territoriales de 3500 habitants et plus.

Chaque année, le Maire présente au Conseil municipal, dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires. La présentation de ce Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) donne lieu à un débat.

Le débat d'orientations budgétaires ne présente pas un caractère décisionnel. Sa tenue doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'État puisse s'assurer du respect des dispositions législatives. Ce débat représente la 1^e étape du cycle budgétaire annuel.

Le ROB est par ailleurs transmis au Président de la Communauté de communes dans les 15 jours suivant son examen. Il est également mis en ligne sur le site internet de la commune et tenu à la disposition des usagers dans les mêmes délais.

Le débat d'orientations budgétaires permet

- de présenter le contexte économique national et local ;
- d'informer sur la situation financière et les équilibres budgétaires de la collectivité ;
- d'échanger sur les choix majeurs de la collectivité sur le plan financier ;
- d'évoquer la pression fiscale et son évolution
- de présenter à l'assemblée délibérante les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif ;
- de prendre connaissance des engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Les orientations budgétaires proposées pour 2019 viennent concrétiser le projet politique porté par le Conseil municipal.

Il s'agira, au travers d'une maîtrise volontariste des charges de fonctionnement, de mettre en œuvre les priorités affirmées en faveur de la vie associative, la culture, le cadre de vie et l'aménagement durable de notre Commune. Le budget 2019 va ainsi permettre de concrétiser la construction de la nouvelle salle socioculturelle, d'amplifier les pratiques durables dans la création et l'entretien de nos parcs et chemins, de reconduire le programme de rénovation de la voirie et des trottoirs des lotissements tout en poursuivant le soutien aux associations culturelles et sportives tressoises et nos actions multigénérationnelles.

PREMIERE PARTIE – CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER NATIONAL

Le débat d'orientations budgétaires pour 2019 se tient au moment même où le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2019 est présenté au Parlement.

Le PLF pour 2019 est bâti sur un scénario de redémarrage lent de l'activité économique avec une hypothèse de croissance de 1.7 % (identique à celle de 2018) et une prévision d'inflation de 1.3% (1.6% en 2018).

L'objectif prioritaire du Gouvernement est de réduire très fortement le déficit public par une diminution massive de la dépense publique. Ainsi, il est prévu sur le quinquennat :

- une baisse de 5 points de la dette publique,
- une baisse de 3 points de la dépense publique
- une baisse de 1 point des prélèvements obligatoires

Pour 2019, le déficit des finances publiques s'établirait à 2.8% du PIB (pour 2.6% en 2018). Il doit progressivement décroître pour atteindre 0.3% du PIB en 2022.

Il est avéré que les collectivités locales ne représentent qu'une part marginale de la dette publique et qu'il leur est interdit de clôturer un exercice en déficit. Elles n'empruntent que pour financer des investissements et assurent leurs nombreux services de proximité en respectant l'équilibre de leurs comptes. Les collectivités représentent enfin une part prépondérante de l'investissement public et du carnet de commandes des entreprises.

Répartition de la dette publique française et part des Administrations publiques locales (APUL) :

Dette en % du PIB	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Administration publique centrale	55,2	67	68,3	69,6	72	74,7	76	76,6	79,1	79,9
État	53	61,2	63,3	65,8	69,8	72,6	75,1	75,7	76,4	77,2
ODAC ¹	2,2	5,9	5	3,8	2,2	2,1	1	0,9	2,7	2,7
APUL ²	7,5	8,2	8,2	8,2	8,5	8,7	8,8	8,9	9	8,8
ASSO ³	6	7,8	8,8	9,9	10,1	10	10,1	10	10,1	9,9
Ensemble	68,8	83	85,3	87,8	90,6	93,4	94,9	95,6	98,2	98,5

1 : *Organisme divers d'administration centrale (ODAC)* - 2 : *Administrations publique locales (APUL)*

3 : *Administrations de sécurité sociale (ASSO)*

Le Gouvernement souhaite poursuivre la contribution des collectivités au redressement des comptes publics de l'État. Le Président du Comité des Finances Locales (CFL) indiquait qu'entre « *la loi de finances 2017 et le PLF 2018, le total de la mission Relations avec les collectivités territoriales affiche une baisse de 8%* ». Le secrétaire d'Etat Olivier Dussopt met en avant la stabilité des concours de l'Etat aux collectivités locales par rapport à la loi de finances de 2018 tout en précisant que la « *répartition sera en fonction des dynamiques de population et de richesses, en tenant compte du renforcement de la péréquation entre collectivités du bloc local, en faveur des collectivités les plus fragiles.* »

Les collectivités doivent donc à la fois dépenser mieux et dépenser moins, au moment où l'État leur transfère sans compensation de nouvelles charges (dématisation, état civil, urbanisme, réformes du statut de la fonction publique, prélèvement à la source...).

Le Gouvernement demande aux collectivités de réduire leur engagement à hauteur de 13 milliards sur la période, notamment en réduisant fortement les dépenses de fonctionnement et l'endettement.

L'État indique qu'il ne souhaite pas agir par la contrainte, en baissant par exemple les dotations, mais par la force de conviction et l'incitation (mutualisation, incitation à l'investissement...). Toutefois la loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022 a mis en place un dispositif de contractualisation qui impose aux 322 collectivités les plus importantes de moduler l'augmentation de leurs dépenses de

fonctionnement dans la limite de 1.2% par an (inflation comprise, donc en réalité inférieure à celle de l'an passé), indépendamment de l'éventuelle dynamique de leurs recettes de fonctionnement.

La cour des comptes vient de critiquer ce dispositif qui ne prend pas assez en compte la diversité des situations locales. L'Association des Maires de France rappelle qu'elle « *reste opposée à ce dispositif contraire à la libre administration des collectivités locales* ».

A court terme, la Dotation globale de fonctionnement (DGF) est annoncée stable dans son enveloppe nationale. Cette stabilité globale masque toutefois des disparités individuelles induites par le renforcement des dispositifs de péréquation, aussi bien verticale qu'horizontale. La péréquation vise à atténuer, pour les collectivités les plus fragiles, l'impact de l'effort de réduction des déficits publics demandé. La péréquation représentera 180 millions d'euros supplémentaires en 2019, au travers de deux mécanismes :

- La péréquation verticale permet à l'État d'utiliser ses versements pour contribuer à réduire les inégalités entre collectivités. La part des dotations de péréquation augmentera donc au sein de la DGF et induira inévitablement une nouvelle baisse de recettes en 2019 pour le budget communal.
- La péréquation horizontale est assurée par le Fonds National de Péréquation Intercommunale et Communale (FNPIC) et conduit à ce que les collectivités assurent directement la solidarité entre elles : le montant national du FNPIC est passé de 360 millions en 2013 à plus d'1 milliard en 2016. Pour 2019, la montée en puissance du FNPIC devrait là aussi peser de façon accrue sur le budget communal.

En complément, le PLF confirme la poursuite de la baisse des variables d'ajustement, qui devraient connaître une nouvelle diminution de 144 millions d'euros en 2019, dont 64 millions d'euros pour le bloc communal. Ces 64 millions d'euros seront pris sur :

- les fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle - FDPTP (-49 M€, -15 %, passant à 284 M€ en PLF2019).
- la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle - DCRTP (-15 M€, passant à 1,1 Md€ soit -1,3 %).

Ces baisses seront à intégrer dans les recettes du budget 2019.

Au-delà de ces éléments de conjoncture, porteurs d'une vision contrainte de l'action et des finances des collectivités, une forte incertitude fiscale demeure. La suppression progressive de la taxe d'habitation a été initiée par le Gouvernement. La deuxième tranche de baisse de la taxe d'habitation, pour un montant de 3,8 milliards (après 3,2 milliards en 2018) est bien inscrite dans le PLF 2019, sous forme de dégrèvement. Le ministre de l'Action et des Comptes publics a confirmé que la troisième tranche interviendra dans le prochain PLF (pour 2020) et que l'idée est toujours bien de supprimer l'intégralité de la taxe d'habitation d'ici 2021, hors résidences secondaires.

Il a aussi confirmé que la question de la compensation des collectivités pour "les 20% qui restent" sera abordée dans "un projet de loi spécifique sur les finances locales" qu'il portera avec Olivier Dussopt "sans doute au premier trimestre 2019". Les travaux sur cette compensation conduiront le Gouvernement à "réfléchir aux finances locales en général".

DEUXIEME PARTIE – REALISATIONS, ANALYSE RETROSPECTIVE ET SITUATION DE LA COMMUNE DE TRESSES :

Les équilibres du budget communal

Le budget est l'acte juridique qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses.

La structure d'un budget comporte deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement, qui se composent chacune d'une colonne dépenses et d'une colonne recettes. À l'intérieur de chaque colonne, il existe des chapitres, qui correspondent à chaque type de dépense ou de recette, ces chapitres étant eux-mêmes divisés en articles.

La section de fonctionnement regroupe :

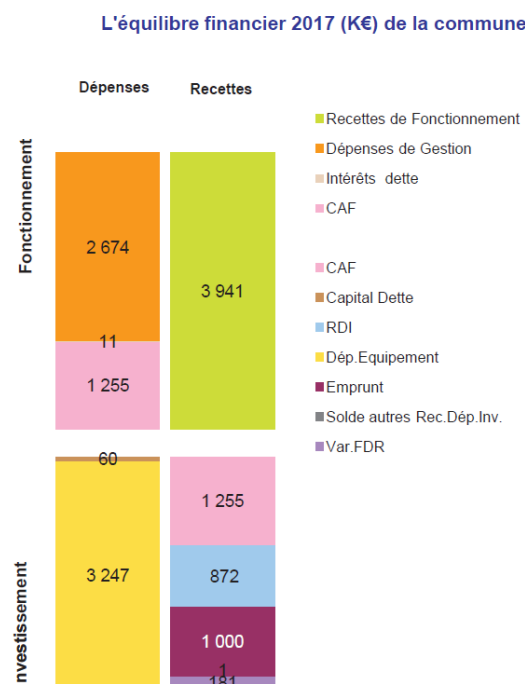
- toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, regroupements intercommunaux, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, provisions) ;
- toutes les recettes que la collectivité peut percevoir des transferts de charges, de prestations de services, des dotations de l'État, des impôts et taxes et, éventuellement, des reprises sur provisions et amortissements que la collectivité a pu effectuer.

La différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement permet, en cas de gestion vertueuse et excédentaire, de dégager une capacité d'autofinancement des investissements (CAF).

La section d'investissement comporte :

- en dépenses : le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement de la collectivité ;
- en recettes : les emprunts, les dotations et subventions de l'État. On y trouve aussi une recette d'un genre particulier, l'autofinancement, qui correspond en réalité au solde excédentaire de la section de fonctionnement (la CAF).

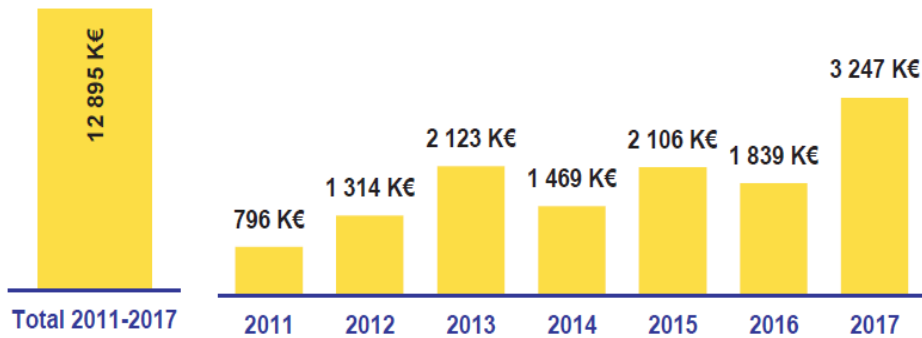
Au compte administratif 2017, cette structure produisait les équilibres suivants, avec une CAF dégagée d'environ 1 255 000 € :



Un rythme pluriannuel d'investissement soutenu...

Visualisation pluriannuelle des investissements réalisés (budget principal seul) :

Dépenses d'équipement réalisées

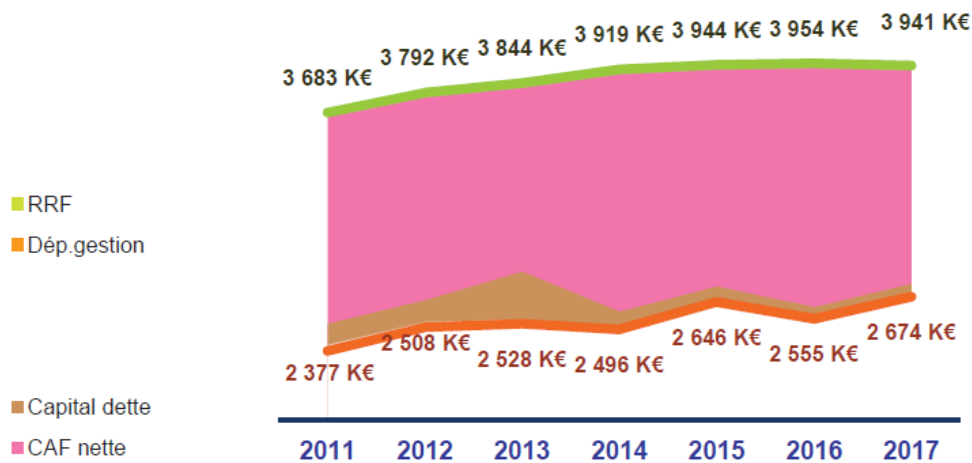


En 2018, la réhabilitation des Chais de Marès, les opérations de voirie, le lancement du projet de salle socioculturelle, la transformation de l'éclairage public, la réhabilitation de l'école élémentaire, les études d'agrandissement de l'école maternelle, l'amélioration des équipements sportifs, l'achat d'une réserve foncière ou l'acquisition de matériels pour les services auront notamment été menés à bien.

Au 31 octobre 2018, l'état des dépenses d'équipement réalisées sur le budget principal s'élève à environ 2 729 000 €. Plusieurs opérations demeurent en cours.

Cet ambitieux programme peut être mené grâce à la gestion pluriannuelle rigoureuse des deniers communaux préservant des capacités d'investissement et générant un haut niveau d'autofinancement.

L'évolution de l'autofinancement

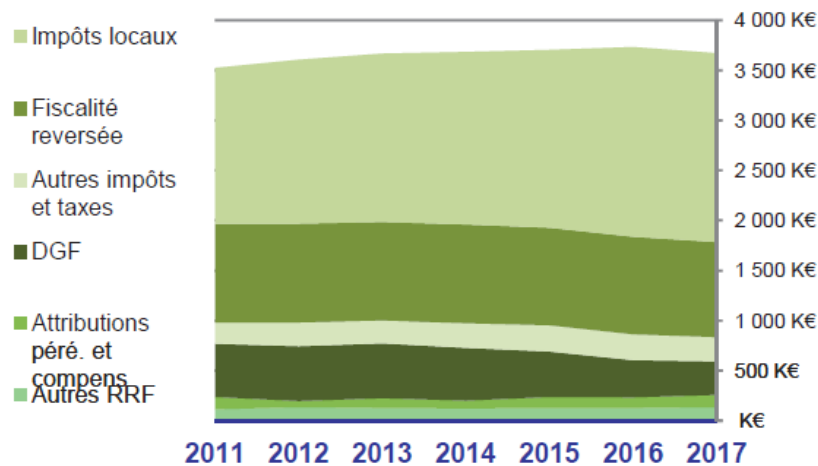


Ramenée en € par habitant, la CAF nette de la Commune s'élève à 277 € au 31 décembre 2017. Pour comparaison, la moyenne des Communes girondines de la strate est de 66 € par habitant à la même date.

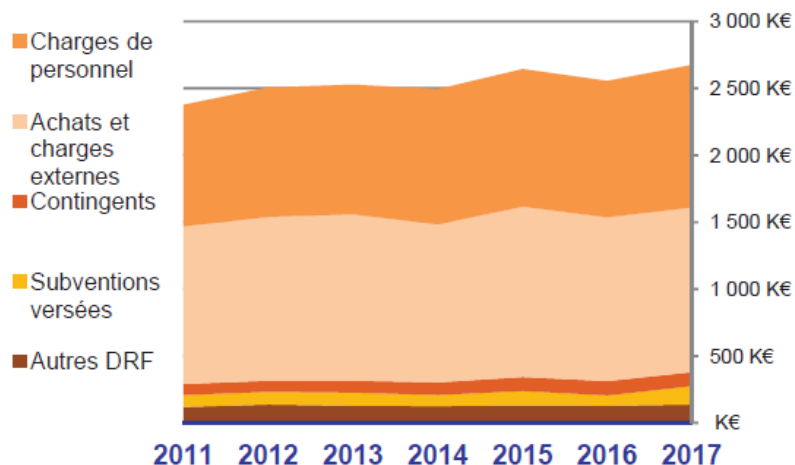
... grâce à un effort de gestion persistant

La tenue des frais généraux directement maîtrisables associée à la dynamique des recettes permet de dégager chaque année un niveau important d'autofinancement au profit du programme d'investissement.

L'évolution des recettes de fonctionnement



L'évolution des dépenses de gestion



Cette volonté de maîtrise des charges a amené la Commune à revoir différents contrats (téléphonie, assurances, prestataires de services...) par le biais de mises en concurrence. Des marges de gestion sont ainsi constamment recherchées.

Cette contrainte sur les dépenses de fonctionnement a par exemple permis de maintenir le niveau des subventions versées aux associations et de compléter les effectifs communaux, afin d'améliorer la qualité de service rendue aux habitants.

Pour comparaison (avec les communes de la CDC et celles de notre strate en Gironde), voici les masses financières exprimées en euros par habitant :

	commune				com.strate Gir. 1	
	valeurs 2017		valeurs 2016		valeurs 2016	
	€/hab.	%	€/hab.	%	€/hab.	%
Recettes de Fonctionnement	872 €/hab.		901 €/hab.		952 €/hab.	
Impôts locaux	417	48%	432	48%	451	47%
Fiscalité reversée	210	24%	222	25%	101	11%
Autres impôts et taxes	53	6%	58	6%	55	6%
DGF	74	8%	85	9%	167	18%
Attributions péré. et compens.	28	3%	24	3%	63	7%
Autres recettes de fonc.	90	10%	79	9%	115	12%
Dépenses de Gestion	592 €/hab.		582 €/hab.		772 €/hab.	
Charges de personnel	235	40%	232	40%	422	55%
Achats et charges externes	272	46%	279	48%	241	31%
Contingents	23	4%	24	4%	24	3%
Subventions versées	31	5%	18	3%	47	6%
Autres dépenses de fonc.	30	5%	30	5%	38	5%
Epargne de gestion	280	32,1%	319	35,4%	180	18,9%
Intérêts dette	3		1		30	
CAF	278	31,8%	317	35,2%	150	15,8%
Capital dette	13		13		77	
CAF nette	264	30,3%	304	33,8%	74	7,7%
Annuité dette	16		14		107	
% Epargne de gestion	6%		5%		59%	

1. Strate = communes de 3 500 à 5 000 habitants appartenant à un groupement fiscalisé

Il convient de noter que les marges de manœuvre n'ont pas été recherchées, conformément à l'engagement de la majorité municipale, au travers des taux communaux d'imposition, qui sont à nouveau demeurés stables en 2018. La croissance des produits fiscaux résulte par conséquent de la seule progression des bases nominales (décidées par l'Etat) et des bases physiques (constructions nouvelles).

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Var.moy.
Fiscalité "ménages"	1 510 124	1 567 652	1 631 094	1 670 748	1 727 004	1 768 965	1 820 798	
Produit TH	784 032	805 006	840 287	863 124	900 676	911 166	935 932	3,0%
Tx TH	16,46%	16,46%	16,46%	16,46%	16,46%	16,46%	16,46%	0,0%
bases nettes	4 763 189	4 890 850	5 105 077	5 243 669	5 471 851	5 535 667	5 686 102	3,0%
Produit THLV	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
Produit TFNB	21 708	21 966	22 069	22 303	19 881	20 163	20 859	-0,5%
Tx TFNB	39,35%	39,35%	39,35%	39,35%	39,35%	39,35%	39,35%	0,0%
bases nettes	55 197	55 830	56 081	56 661	50 540	51 255	53 010	-0,6%
Produit TAFNB	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
Produit TFB	704 384	740 680	768 738	785 321	806 447	837 636	864 006	3,5%
Tx TFB	16,44%	16,44%	16,44%	16,44%	16,44%	16,44%	16,44%	0,0%
bases nettes	4 284 627	4 505 443	4 675 993	4 776 900	4 905 351	5 095 179	5 255 290	3,5%

Rappel des budgets votés pour 2018

(Budgets primitifs, budgets supplémentaires et décisions modificatives)

	Fonctionnement	Investissement	Total crédits 2018
Budget principal	4 721 477,61	7 028 409,88	11 749 887,49
Budget assainissement	435 767,90	721 041,80	1 156 809,70
Budget transports scolaires	62 081,87	7 415,20	69 497,07
Budget logements sociaux	6 000,00	358 507,76	364 507,76
Total	5 225 327,38	8 115 374,64	13 340 702,02

L'état de consommation des crédits du budget principal au 31/10/2018

Recettes de fonctionnement par chapitre	Total Prévu	Réalisé	% Réalisé
002 - Excédent de fonctionnement reporté	765 424,00	765 424,00	100%
013 - Atténuations de charges	23 000,00	30 383,79	132%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 118,61	700,00	11%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	286 305,00	212 390,55	74%
73 - Impôts et taxes	3 185 630,00	2 665 563,56	84%
74 - Dotations, subventions et participations	392 500,00	342 417,28	87%
75 - Autres produits de gestion courante	59 000,00	60 435,49	102%
76 - Produits financiers	0,00	7,35	-
77 - Produits exceptionnels	3 500,00	785 572,97	22445%
Total général	4 721 477,61	4 862 894,99	103%

Dépenses de fonctionnements par chapitre	Total Prévu	Réalisé	% Réalisé
011 - Charges à caractère général	1 335 600,00	1 124 111,70	84%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 175 995,00	891 759,66	76%
014 - Atténuations de produits	90 000,00	17 846,00	20%
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	78 825,98	0,00	0%
023 - Virement à la section d'investissement	1 558 647,65	0,00	0%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	150 000,00	918 207,49	612%
65 - Autres charges de gestion courante	291 050,00	234 607,78	81%
66 - Charges financières	35 184,96	13 523,94	38%
67 - Charges exceptionnelles	5 000,00	250,00	5%
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	1 174,02	0,00	0%
Total général	4 721 477,61	3 200 306,57	68%

Les principaux constats en fonctionnement :

1. Le niveau de réalisation des recettes est conforme aux prévisions et traduit la sincérité de la préparation budgétaire de l'exercice 2018.
2. En recettes et en dépenses, une écriture comptable vient perturber la lecture des équilibres (respectivement chapitres 77 et 042) : 780 000 € relatifs à la cession de la parcelle dite « Frisou » apparaissent en dépenses et en recettes à la demande de la Trésorerie. Cette opération est à somme nulle sur la section de fonctionnement, le produit de la cession créditant in fine la section d'investissement.
3. Les frais généraux sont maîtrisés et les prévisions seront respectées lors de la clôture de l'exercice.

Recettes d'investissement par chapitre	Total Prévu	Réalisé	% Réalisé
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 558 647,65	0,00	0%
024 - Produits de cessions	780 000,00	0,00	0%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	150 000,00	918 207,49	612%
041 - Opérations patrimoniales	43 000,00	7 896,00	18%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 613 113,30	1 370 139,70	85%
13 - Subventions d'investissement	683 648,93	623 870,97	91%
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 200 000,00	2 215 191,58	101%
Total général	7 028 409,88	5 135 305,74	73%

Dépenses d'investissement par chapitre	Total Prévu	Réalisé	% Réalisé
001 - Solde d'exécution d'investissement reporté	903 444,13	903 444,13	100%
020 - Dépenses imprévues (investissement)	50 000,00	0,00	0%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 118,61	700,00	11%
041 - Opérations patrimoniales	43 000,00	7 896,00	18%
13 - Subventions d'investissement	14 050,00	14 050,00	100%
16 - Emprunts et dettes assimilées	124 700,00	91 202,06	73%
20 - Immobilisations incorporelles	8 740,00	35 775,52	409%
204 - Subventions d'équipement versées	157 796,32	62 310,13	39%
21 - Immobilisations corporelles	1 518 309,21	812 618,62	54%
23 - Immobilisations en cours	4 201 751,61	800 612,55	19%
27 - Autres immobilisations financières	500,00	0,00	0%
Total général	7 028 409,88	2 728 609,01	39%

Les principaux constats en investissement :

1. En recettes, le produit de la cession foncière de 780 000 € a été imputé au chapitre 040 à la demande de la Trésorerie (et non au 024 comme initialement prévu). Cette écriture ne modifie pas l'équilibre de la section et la recette demeure conforme à la prévision.
2. Le niveau global de recettes est satisfaisant, en particulier concernant les subventions.
3. Le taux de réalisation des dépenses est inférieur aux recettes mais de nombreuses opérations ne sont pas encore soldées en comptabilité (chais de Marès, voiries ou salle socioculturelle dont les paiements s'étaleront jusqu'à la livraison de l'équipement).

L'état de consommation des crédits du budget annexe ASSAINISSEMENT au 31/10/2018

Recettes de fonctionnement par chapitre	Total Prévu	Réalisé	% Réalisé
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	151 945,89	151 945,89	100%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	54 902,01	6 499,28	12%
70 - Ventes de produits, prestat° de services, marchandises	221 000,00	97 912,28	44%
74 - Subventions d'exploitation	7 920,00	0,00	0%
Total général	435 767,90	256 357,45	59%

Dépenses de fonctionnement par chapitre	Total Prévu	Réalisé	% Réalisé
011 - Charges à caractère général	63 600,00	13 254,00	21%
022 - Dépenses imprévues (exploitation)	5 000,00	0,00	0%
023 - Virement à la section d'investissement	188 019,89	0,00	0%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	94 748,01	88 370,01	93%
65 - Autres charges de gestion courante	50 000,00	5 674,21	11%
66 - Charges financières	6 400,00	1 784,46	28%
67 - Charges exceptionnelles	28 000,00	27 315,00	98%
Total général	435 767,90	136 397,68	31%

Recettes d'investissement par chapitre	Total Prévu	Réalisé	% Réalisé
021 - Virement de la section d'exploitation	188 019,89	0,00	0%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	94 748,01	88 370,01	93%
041 - Opérations patrimoniales	49 800,00	7 457,80	15%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	188 993,90	188 993,90	100%
16 - Emprunts et dettes assimilées	151 680,00	0,00	0%
27 - Autres immobilisations financières	47 800,00	7 457,80	16%
Total général	721 041,80	292 279,51	41%

Dépenses d'investissement par chapitre	Total Prévu	Réalisé	% Réalisé
001 - Solde d'exécution d'investissement reporté	186 004,65	186 004,65	100%
020 - Dépenses imprévues (investissement)	24 000,00	0,00	0%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	54 902,01	6 499,28	12%
041 - Opérations patrimoniales	49 800,00	7 457,80	15%
16 - Emprunts et dettes assimilées	34 500,00	34 277,90	99%
23 - Immobilisations en cours	371 835,14	13 655,91	4%
Total général	721 041,80	247 895,54	34%

L'état de consommation des crédits du budget annexe TRANSPORTS au 31/10/2018

Recettes de fonctionnement par chapitre	Total Prévu	Réalisé	% Réalisé
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	14 374,27	14 374,27	100%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	3 707,60	0,00	0%
70 - Ventes de produits, prestat° de services, marchandises	8 000,00	7 293,00	91%
74 - Subventions d'exploitation	36 000,00	5 500,00	15%
77 - Produits exceptionnels	0,00	58,00	-
Total général	62 081,87	27 225,27	44%

Dépenses de fonctionnement par chapitre	Total Prévu	Réalisé	% Réalisé
011 - Charges à caractère général	19 166,67	15 524,91	81%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	35 000,00	0,00	0%
023 - Virement à la section d'investissement	3 707,60	0,00	0%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	3 707,60	3 707,60	100%
67 - Charges exceptionnelles	500,00	0,00	0%
Total général	62 081,87	19 232,51	31%

Recettes d'investissement par chapitre	Total Prévu	Réalisé	% Réalisé
021 - Virement de la section d'exploitation	3 707,60	0	0%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	3 707,60	3 707,60	100%
Total général	7 415,20	3 707,60	50%

Dépenses d'investissement par chapitre	Total Prévu	Réalisé	% Réalisé
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	3 707,60	0	0%
21 - Immobilisations corporelles	3 707,60	0	0%
Total général	7 415,20	0	0%

L'état de consommation des crédits du budget annexe LOGEMENTS au 31/10/2018

Recettes de fonctionnement par chapitre	Total Prévu	Réalisé	% Réalisé
002 - Excédent de fonctionnement reporté	6 000,00	6 000,00	100%
74 - Dotations, subventions et participations	0,00	0,00	-
Total général	6 000,00	6 000,00	100%

Dépenses de fonctionnement par chapitre	Total Prévu	Réalisé	% Réalisé
011 - Charges à caractère général	2 000,00	0,00	0%
66 - Charges financières	4 000,00	0,00	0%
Total général	6 000,00	0,00	0%

Recettes d'investissement par chapitre	Total Prévu	Réalisé	% Réalisé
001 - Solde d'investissement reporté	50 399,76	50 399,76	100%
13 - Subventions d'investissement	113 108,00	214 108,00	189%
16 - Emprunts et dettes assimilées	195 000,00	195 000,00	100%
Total général	358 507,76	459 507,76	128%

Dépenses d'investissement par chapitre	Total Prévu	Réalisé	% Réalisé
23 - Immobilisations en cours	358 507,76	291 320,83	81%

TROISIEME PARTIE – LES GRANDES ORIENTATIONS DES BUDGETS 2019

L'équipe municipale poursuivra, dans la continuité des précédents exercices, la mise en œuvre de son projet de mandature. Les actions continueront d'être menées sans hausse de la fiscalité et en préservant les capacités futures de la collectivité. Le budget sera équilibré en intégrant les variables nationales et le contexte particulier des besoins communaux.

Les recettes envisagées pour 2019

En Fonctionnement

Les recettes de dotations et de péréquation devraient à nouveau régresser en 2019 compte-tenu des éléments détaillés ci-avant.

La commune perdra également la recette liée au fonds de soutien de la semaine de 4,5 jours, suite au retour à la semaine scolaire de 4 jours.

Une forte incertitude existe enfin quant à la pérennité des allocations emplois aidés, celles-ci ayant déjà connu une baisse sensible en 2018 (2 agents actuellement concernés au sein des effectifs).

L'attribution de compensation communautaire sera stabilisée en 2019, après une minoration inhérente au transfert de la compétence Gemapi en 2018.

Les recettes fiscales progresseront légèrement, comme chaque année, du seul fait des bases puisque le Conseil souhaite maintenir stables les taux communaux pour la 9e année consécutive.

Les autres recettes demeureront comparables à celles à 2018, qu'il s'agisse du produit des services, des taxes sur l'électricité et les pylônes, de la taxe locale sur la publicité extérieure ou des loyers.

Au global, le niveau de recettes de fonctionnement devrait avoisiner 4 millions d'euros.

En Investissement

Le principal outil de financement des opérations d'investissement sera recherché au travers de l'autofinancement, via une maîtrise forte des crédits de fonctionnement.

La recherche active de subventions et financements externes sera poursuivie.

Les priorités d'action de l'exercice 2019

1/ la maîtrise des charges générales et de personnel

Un effort sur les dépenses à caractère général est à nouveau demandé aux élus et aux services pour 2019. Des marges de gestion ont d'ores et déjà été identifiées grâce à la renégociation de contrats (téléphonie, gardiennage et assurances, par exemple). D'autres seront recherchées dans le cadre de futurs marchés (entretien des espaces naturels, maintenances diverses) et d'une évolution vers des pratiques plus économes au quotidien (fluides, fournitures diverses...). La dématérialisation de procédures (marchés publics, finances, courriers) contribuera également à réduire progressivement certains coûts associés.

Les charges de personnel pourraient pâtir d'une évolution réglementaire en 2019 avec la réactivation de la réforme des Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR). Les postes (en cours d'attribution) de chargée d'accueil pour la mairie et la médiathèque et d'agent polyvalent aux services techniques seront intégrés dans les prévisions. Un poste administratif à temps plein, déjà envisagé en 2018, sera lui aussi intégré à la prévision 2019. La progression des dépenses de personnel sera limitée à ces strictes nécessités.

La finalité de cette maîtrise des charges de fonctionnement, à laquelle élus et agents prennent part, réside dans la volonté de concrétiser les priorités fixées, de maintenir et développer la qualité du service public communal et de dégager une importante capacité d'autofinancement des projets et investissements nouveaux. L'enjeu est bien de préparer l'avenir et de contribuer à l'équipement de la Commune.

2/ Une Commune animée et solidaire pour tous les âges

L'effort en faveur de l'éducation et de la jeunesse sera poursuivi. Après les importants travaux réalisés en 2018 à l'école élémentaire, les études de réhabilitation de l'école maternelle seront poursuivies en 2019 (recrutement de la maîtrise d'œuvre et formalisation de la convention d'aménagement d'école avec le Département). Les besoins des équipes enseignantes seront également recensés, comme chaque année, afin d'accueillir les élèves dans les meilleures conditions (mobilier, aménagements intérieurs, matériel pédagogique...), en y incluant à nouveau les possibles ouvertures de classes dans les établissements. Les crédits de fonctionnement scolaires seront également maintenus (fournitures, petits équipements, déplacements) et échapperont aux restrictions budgétaires.

Concernant le budget annexe des transports scolaires, une réflexion devra être menée concernant l'organisation du service pour la rentrée 2019 car les règles fixées par la Région pourraient faire évoluer les modalités actuelles de contribution financière. Les impacts de ces éventuelles modifications seront à traduire budgétairement.

Les dépenses de solidarité seront, comme toutes celles contribuant à la cohésion sociale, maintenues, notamment au travers de la subvention allouée au Centre communal d'action sociale. Le plan d'actions destinées aux seniors sera reconduit et développé en 2019, suite aux succès des rencontres organisées en 2018.

La culture, le sport et la vie associative bénéficieront d'un engagement budgétaire soutenu en 2019. Toutes les manifestations de la programmation annuelle seront maintenues (salons de la peinture et de la photographie, Culture bAZAar, les concerts à l'église, les rencontres de la médiathèque, Tresses'cycles, fête locale, fête des associations, carnaval, semaine bleue...). Quelques nouvelles propositions pourraient également apparaître en cours d'année.

Les équipements seront mis à niveau pour accueillir l'ensemble de ces manifestations. La construction de la salle socioculturelle, destinée aux initiatives culturelles et associatives, s'étalera sur l'année 2019 et représentera l'investissement majeur. Les études de transformation de la salle de la Fontaine en médiathèque seront également menées en 2019.

3/ Un Aménagement équilibré et durable du territoire

La Commune accentuera son effort en faveur du **cadre de vie**, sur un territoire composé à deux tiers d'espaces naturels et agricoles, donc inconstructibles.

La gestion différenciée des **espaces naturels** sera poursuivie et étendue. Le développement du traitement écologique se poursuivra : tontes raisonnées, fauchages tardifs, écopâturage, résorption des traitements chimiques, broyage des végétaux... Un nouveau marché d'entretien des espaces verts entrera en vigueur en 2019. Il concernera les espaces publics et les lotissements.

Des itinéraires de découverte des zones humides seront aménagés. Des compléments d'investissements en matériels pour les équipes techniques seront également étudiés.

Le **parc de Marès** sera aménagé afin d'être ouvert au public ; chaque Tressois pourra profiter de ce poumon de verdure situé au centre de la Commune.

Le **programme pluriannuel d'amélioration des voiries, trottoirs et réseaux** sera poursuivi afin de sécuriser et pacifier les déplacements. Le contenu des travaux sera arbitré lorsque le maître d'œuvre de la commune aura réalisé les études et chiffrages préalables.

Des travaux d'entretien du réseau d'assainissement pourraient également être programmés sur le budget annexe compte tenu de la capacité d'autofinancement dégagée sur ce budget spécifique. Un diagnostic préalable sera financé en 2019. Il est à noter que l'actuelle délégation de service public de gestion du réseau prendra fin le 30 juin 2019. La procédure visant à formaliser le nouveau contrat est en cours.

Dans les bâtiments et espaces publics communaux, outre les projets détaillés dans le présent rapport, le programme d'**entretien et d'amélioration du patrimoine** sera poursuivi. Il s'agira notamment d'entretien de locaux, de toitures, d'isolation thermique (maison ADEMA), de maintenance ainsi que de la poursuite de la mise en accessibilité des bâtiments et espaces publics.

Concernant le budget annexe Logements, l'opération de réhabilitation totale du Presbytère sera achevée au 1^{er} trimestre 2019.

QUATRIEME PARTIE – LA VISION PLURIANNUELLE

La collectivité n'a pas mis en œuvre d'autorisations budgétaires pluriannuelles (au sens réglementaire des autorisations de programme et crédits de paiement). Chaque budget annuel prévoit et autorise par conséquent les recettes et dépenses de l'exercice.

Cette élaboration annuelle est en revanche nourrie par une analyse financière prospective, réalisée avec le concours des services de Gironde Ressources pour la période 2018 - 2021.

Cette projection pluriannuelle - volontairement prudente - a été réalisée en intégrant les facteurs d'évolution identifiés à ce jour concernant la section de fonctionnement (recettes et dépenses) et en créditant un taux de subvention forfaitaire de 10 % des investissements.

Les conclusions de cette étude mettent en évidence :

- Une capacité pluriannuelle d'investissement de 9,5 millions d'euros sur la période d'étude.
- Des ratios de gestion préservés en fin de période d'étude :
 - Une CAF d'environ 850 000 € ;
 - Un taux de CAF supérieur à 25 % ;
 - Un ratio de désendettement de 2,7 ans ;
 - Un fonds de roulement supérieur à 150 jours.

CINQUIEME PARTIE – STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE COMMUNALE

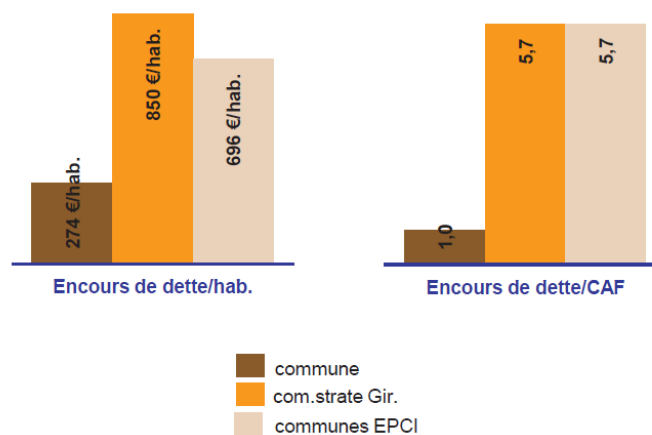
Les collectivités empruntent uniquement pour financer leurs investissements de long terme. Tresses est, comparativement à la plupart des communes, très peu endettée.

Au 31 octobre 2018, l'état de la dette bancaire s'établit de la façon suivante sur les différents budgets communaux :

Budget	Prêteur	Date d'obtention	Durée (mois)	Capital emprunté	Capital restant dû	Annuité 2019
Commune	Caisse des Dépôts et Consignations	09/02/2015	240	115 000,00	104 182,97	6 095,06
Commune	Caisse des Dépôts et Consignations	13/07/2015	240	145 000,00	124 398,54	7 685,08
Commune	Caisse Allocations Familiales	21/12/2015	36	14 050,00	14 050,00	4 683,00
Commune	Crédit Mutuel	15/03/2017	240	1 000 000,00	1 000 000,00	56 650,71
Commune	La Banque Postale	20/03/2018	228	2 200 000,00	2 171 052,63	148 109,22
Total				3 474 050,00	3 413 684,14	223 223,07
Assainissement	Crédit Agricole	01/03/1999	204	86 976,57	14 707,10	7 954,44
Assainissement	Caisse d'Epargne	20/12/2006	180	140 000,00	44 649,22	12 343,92
Assainissement	Crédit Mutuel	18/12/2008	180	260 000,00	99 760,36	20 824,98
Total				486 976,57	159 116,68	41 123,34
Logements	Caisse des Dépôts et Consignations	30/04/2018	180	150 000,00	150 000,00	10 779,03
Logements	Caisse des Dépôts et Consignations	30/04/2018	180	45 000,00	45 000,00	3 000,00
Total				195 000,00	195 000,00	13 779,03

Pour comparaison, l'encours communal par habitant et l'encours rapporté à la CAF demeurent tout à fait inférieurs à ceux des communes girondines de notre strate et des communes de notre CDC :

Encours de dette au 31/12/2017
 (données de comparaison au 31/12/016)



CONCLUSION – REALISME FINANCIER ET AMBITION COMMUNALE

Le contexte économique et la raréfaction des dotations de l'État nous incitent à maintenir et renforcer notre politique de maîtrise des dépenses et de rigueur de gestion.

La pratique est désormais bien ancrée au sein des équipes municipales de Tresses, qui ont intégré depuis plusieurs années les règles prudentielles de gestion des deniers publics.

Les évolutions sont ainsi anticipées et les équilibres budgétaires résultent d'un travail de prévision pluriannuel réaliste et adapté aux besoins de la collectivité.

Le réalisme et le sérieux budgétaires sont les préalables d'une gestion ambitieuse du territoire.
Grâce à la santé financière de la Commune, de nombreux projets pourront à nouveau voir le jour en 2019.

L'année 2019 s'annonce ainsi comme une nouvelle année de développement des services, et d'embellissement et d'équipement du territoire au profit du plus grand nombre.